Fiche sanitaire « pratiquants adultes » :

Tous responsables, tous exemplaires dans nos pratiques cyclistes

L'assouplissement du confinement national lié à la crise sanitaire du COVID-19 permet à toutes et tous les cyclistes, quelles que soient leurs pratiques, de retrouver leurs activités en extérieur dès le 28 novembre 2020.

Les pratiques cyclistes individuelles sont possibles dans un rayon de 20 km et sur une durée de 3 heures, sur la route, dans la nature et/ou dans les équipements cyclistes **extérieurs** (Vélodromes, Pistes de BMX, Park de BMX Freestyle…).

Nous avons collectivement besoin d'adopter des gestes et comportements qui permettront de limiter la propagation du virus. Ceci nous permettra de retrouver au plus vite les courses et compétitions cyclistes qui nous font vibrer.
protocole par discipline

Les gestes barrières à appliquer par toutes et tous :

A l'arrêt, je reste à **2 mètres** de toutes autres personnes
Je salue les autres cyclistes **sans se serrer la main, sans embrassades**, ni "check »
Avant et après ma pratique cycliste, j**e porte un masque** si je suis dans un lieu fréquenté par du public – **Les conseils pour porter son masque**
Je nettoie mes mains et mon matériel avant et après mon activité
En rentrant chez moi après l'entraînement, je me **douche systématique et intégralement**